



Licenciement abusif / transaction

Par **Philou74**, le **23/02/2011 à 19:46**

Bonjour,
Bonjour Maître,
Cadre dirigeant d'une filiale française d'un groupe hollandais détenu lui même par un fonds de pension , j'ai été licencié le 7/02/2011 (préavis 3 mois payé non effectué), après 7,5 années au management de la société.
L'avocat de la partie adverse a déjà reconnu ce licenciement comme abusif et souhaite transiger.
Outre qu'aucun fait circonstancié ni factuel ne justifie le licenciement, celui ci a été fait dans de conditions vexatoires voire humiliantes (Départ sur l'heure, messagerie, accès réseau coupé dès le lendemain etc).
La pression morale ("harcèlement moral") subie depuis 3 ans par le Manager en place est également très difficilement vécue par le personnel en place (qui m'apporte par ailleurs son soutien, attestations etc) ainsi que d'autres anciens collaborateurs du groupe hollandais.
Outre le fait que le groupe qui connaît des graves difficultés financières souhaite aujourd'hui remonter le maximum de "cash", la manager aux affaires fait preuve d'une incompétence dangereuse.
Ma question : à quel niveau placer le curseur de la négociation transactionnelle ?
Je pensais demander 18 mois + conservation voiture de fonction (ou 2 ans de loyers payés).
J'ai 44 ans (salaire moyen de référence 9600 euros bruts).
Est-ce raisonnable ?
Compte tenu du fait qu'il sera difficile de retrouver un tel job en province, que je suis le seul salaire de la famille (marié 2 enfants) et à la vue des conditions vexatoires de départ, de la mise en danger de l'entreprise par le groupe etc, à quelles indemnités max pourrais-je prétendre si action prud'homale ?
D'avance merci